

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

FRANCE.

Paris, le 3 octobre. — On lit dans le *Moniteur* de ce matin :

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE DU 2 OCTOBRE 1832.

Le sous-préfet de Bayonne à M. le ministre de l'intérieur.

L'ambassadeur de France près la cour d'Espagne m'écrît de St.-Idesphonse, le 29 septembre :

« Le roi, condamné à plusieurs reprises par tous les médecins, se retablit à vue d'œil. Si cela continue, je crois que demain ou après demain au plus tard ils le proclameront hors de danger. »

— M. le duc d'Orléans est arrivé cette nuit à Paris.

Aujourd'hui le prince royal et le duc de Nemours ont assisté à la revue que le roi a passée au Carrousel.

Les régimens qui ont été passés en revue sont le 4^o de ligne et le 3^o léger. Ce dernier part demain matin pour l'armée du Nord, le 4^o reste encore quelque temps à Paris.

— Nous avons lieu de croire que le *Moniteur* publiera demain les nominations suivantes : M. le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères ; M. Humann, ministre des finances ; M. Thiers, ministre de l'instruction publique. (*Nouvelliste.*)

— Le frère de M. Fagel est parti hier pour Londres, chargé d'une mission spéciale.

— Le *Journal des Débats* annonce comme définitive la retraite de M. Sébastiani il ajoute que les chambres vont être immédiatement convoquées.

— Un côtre anglais est arrivé le 30 septembre par la rade de Cherbourg, où il a apporté des pilules du Nord, que l'on croyait destinés au service de la division française. Hier, ce côtre, qui s'était tenu sous voiles sur la rade, n'avait pas encore levé l'ancre. (*Idem.*)

— Jamais il n'y avait eu au Jardin des Plantes de réunion plus complète d'animaux féroces. On compte dix lions, quatre panthères, six ours, deux tigres et deux hyènes.

— L'ex-maréchal de Bourmont a passé à Genève.

— La mort vient d'enlever un artiste habile, M. Debucourt, élève de Vien et de David. Il s'est fait connaître par ses compositions agréables et spirituelles ; mais c'est surtout comme graveur qu'il s'est distingué davantage. Outre le *Cheval enroulé par la foudre*, et le *Cheval poursuivi par des cavaliers*, gravés de cette manière d'après Carlé Veruet, les médaillons conservés de cet artiste deux vues du Palais-Royal, où le costume, les manières et les ridicules des Français de 1789 sont présentés avec autant d'esprit que de talent.

BELGIQUE.

ORGANISATION JUDICIAIRE.

Par arrêté du 4 octobre 1832, S. M. a fait les nominations suivantes :

COUR DE CASSATION.

Premier président : M. Étienne Constant de Gerlache.
Présidents de chambre : MM. E. de Sauvage et P. F. Van der Linden.
Conseillers : MM. de Guechteneere, président de chambre à Bruxelles.
Looz, président de chambre à Liège.
Dessain, président de chambre à Namur.
F. L. P. Garnier, membre de la chambre des représentants.
V. de Faveaux, conseiller à Bruxelles.
J. de Swerte, conseiller à Liège.
E. D. J. Joly, idem.
N. J. Leclercq, idem, à Liège.
J. D. Petit-Jean, 1^{er} avocat-général, à Bruxelles.

A. M. G. Lefebvre, conseiller, idem.
Le baron de Rasse, président à Tournay.
J. B. H. Serruys, membre de la chambre des représentants.
C. F. Taintenier, juge à Mons.
L. D. Wurth, président à Arlon.
Procureur-général : M. Gendebien.
Avocats-généraux : MM. F. Tielmans, gouverneur à Liège et I. Plaisant, avocat-général à Bruxelles.
Greffier : M. Félix Mathieu, président à Namur.

COUR D'APPEL DE BRUXELLES.

1^{er} président : M. J. B. van Hooghten.
Présidents de chambre : MM. L. A. G. Marcq, et P. H. Espital.
Conseillers : MM. J. M. de Quertemont, I. G. Calmeyn, Vanderbelen, J. P. A. Domis, E. H. de Facqz, F. Nicolai, van Hoegarde, Th. J. Jonnet, Th. Ch. van Laeken, I. V. Delahaute, M. N. J. Dupont, J. de Willems, J. C. F. Mesdach, P. J. Trentesaux, Pollet, P. de Gamond, H. de Brouckere, B. J. Corbisier.
Procureur-général : M. N. J. Crutz.
Avocats-généraux : MM. F. J. G. de Page, J. L. J. Fernelmont, conseillers à Bruxelles.
Substituts : MM. A. Delebecque, Ch. V. de Bayay.
Greffier : M. A. Lemaire, actuellement procureur du roi.

COUR D'APPEL DE LIÈGE.

1^{er} président : M. P. F. Nicolay.
Présidents de chambre : MM. I. N. I. de Behr, H. A. I. Dandrimont.
Conseillers : MM. N. M. I. Franssen, Q. L. I. Dupont-Fabry, I. Frankinet, H. B. T. de Pitteurs, E. G. I. Dupré, P. F. Döchen, B. N. Haënen, G. J. A. Vanderveken, Cornelis, G. Mockel, H. Masbourg, J. A. de Bronckart, F. Grandgagnage, J. Lebeau, J. F. Thys, G. Crossée, président à Huy, B. Bayet, Eleussu.
Procureur-général : M. Raikem.
Avocats-généraux : MM. Dorey, Dewandre, sub. du procureur du roi.
Substituts : MM. A. de Robaulx, G. Brixhe.
Greffier : P. Poswick.
Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite : MM. Crombet, Piret, d'Orléans de la Gravière, de Hoyos, Vanderheyden à Hauzeur, Frésart, d'Otreppe de Bouvette.

COUR D'APPEL DE GAND.

1^{er} Président : M. Massez, sénateur.
Présidents de chambre : MM. R. E. Hélias d'Udeghem, F. G. Roels.
Conseillers : MM. H. M. van Innis, J. Knopff, M. van Albrouck, P. Persil, J. M. Bernard de Guechteneere, Lauwens, Hyp. Rooman, J. B. Deschamps, conseiller à Liège ; J. F. van Zuylen, procureur du roi à Anvers ; J. H. Simon, Peeters, avocat à Gand ; L. A. Collinez, substitut du procureur général à Bruxelles ; de Witte, membre de la chambre des représentants ; L. F. Lebegue, Vansnick, ancien membre du congrès.
Procureur général : M. L. Ganser, procureur du roi à Gand.
Avocat général M. A. de Cuyper, substitut du procureur à Bruxelles.
Substituts : MM. F. Faider, J. Vuylsteke.
Greffier : M. Ch. Onraet, actuellement procureur du roi à Audenaerde.

PROVINCE DE BRABANT.

Tribunal de première instance de Bruxelles.
Président : M. H. F. Vanbellingen.
Vice-président : M. F. Ch. de Lannoy.
Juges : MM. B. E. A. Defresne, J. Van de Weyer, juge d'instruction ; J. B. Leroux, Ch. Otto, L. Ranwez, juge d'instruction ; F. Van Mons, J. Ch. Van Bellinghen de Brenteghen.
Juges suppléans : MM. F. Moncheur, Wyns, A. Van Dievoet, A. Coenraets.
Procureur du roi : M. G. J. F. Bosquet, substitut actuel.
Substituts : MM. A. Hody, L. J. de Scheppere, V. L. J. Delcourt.
Greffier : M. Lefrancoq.
Tribunal de première instance de Louvain.
Président : M. I. J. Nelis, avoué à Nivelles.
Juges : MM. Dauw, F. Dimartinelli, A. L. Aelbrecht, juge d'instruction.
Juges suppléans : MM. C. Dubois, L. de Bruyn, F. de Sangré, H. Vanderveken.
Procureur du roi : M. J. d'Anethan.
Substitut. — M. A. C. Ducarron, avocat.
Greffier : M. G. Huybrechts.

Tribunal de première instance de Nivelles.

Président : M. L. Lehoie.
Juges : MM. Ch. Crousse, P. A. Cloquet, juge d'instruction, Juges suppléans : MM. Ch. M. Lagasse, F. J. Charlier, Romain Deprelle.
Procureur du roi : Kaieman.
Substitut : M. J. Tremouroux.
Greffier : M. Dept.

PROVINCE DE LIÈGE.

Tribunal de première instance de Liège.
Président : M. Fabry.
Vice-président : M. Lamberts.
Juges : MM. Gillet, Clos, Thonus, Collette, Beckers.
Juges suppléans : MM. Dewandre, Zoude, Visschers, Gillet.
Procureur du roi : M. Vercken.
Substituts : MM. Lecocq, Delebidart.
Greffier : M. Chapelle.
Tribunal de première instance de Huy.
Président : M. de Protesta.
Juges : MM. Viot, Carthuyvels, juge d'instruction ; Demarteau.
Juges suppléans : MM. Ansiaux, Delchambre, Heptia.
Procureur du roi : M. Thyron.
Substitut : M. Grégoire.
Greffier : M. Janne.

Tribunal de première instance de Verviers.

Président : M. Demonceau.
Juges : MM. Dreze, juge d'instruction ; Dejaer, Verdbois.
Juges suppléans : MM. Fassin, Gheuse, Herla.
Procureur du roi : M. Vandermaesen.
Substitut : M. Keppene.
Greffier : M. Derckenne.

PROVINCE DE NAMUR.

Tribunal de première instance de Namur.
Président : M. F. Bouché.
Vice-président : M. F. Petit.
Juges : MM. Pirsoul, de Garcia de la Vega, F. Polet, A. Borinet, F. Pelletier, A. Duchemin, E. Dupré.
Juges suppléans : MM. Fallon, Zoude, Lelièvre, F. P. Robert.
Procureur du roi : M. Lemaire.
Substituts : MM. L. J. Ernst, A. Lelièvre.
Greffier : M. St'evart.

Tribunal de première instance de Dinant.

Président : M. Ernst, président de première instance à Ruremonde.
Juges : MM. Henri Marsigny, juge d'instruction ; Lenoir.
Juges suppléans : MM. Collard, Lonhiénne, Collet.
Procureur du roi : M. Verninck.
Substitut : M. Binamé.
Greffier : M. Delacharlerie.

PROVINCE DU LIMBOURG.

Tribunal de première instance de Tongres.
Président : M. P. Raymaeckers.
Vice-président : M. Schatzen.
Juges : MM. de Sartorius, J. Nypels, G. L. de Crassier, G. H. Stasse, juge d'instruction ; J. L. Cousturier, J. R. E. Ghysens.
Suppléans : MM. Jaminé, Hermans, Simons, Minguet.
Procureur du roi : M. Corthouls.
Substituts : MM. Weustenraet, Ruys.
Greffier : M. Niestratz.
Tribunal de première instance de Hasselt.
Président : M. Barthels.
Juges : MM. De Mathys, Wiet, juge d'instruction De Gref.
Juges suppléans : MM. Beckers, Goetsbloets, L. Van Muysen.
Procureur du roi : M. E. Pollenus.
Substitut : M. H. Beltjens.
Greffier : De Corswarem.

Tribunal de première instance de Ruremonde.

Président : M. F. Suyben.
Juges : MM. H. Gerats, juge d'instruction ; G. Scheyven.
Suppléans : MM. Leclercq, Strens.
Procureur du roi : M. Graff.
Substitut : M. de Zantis.
Greffier : M. Bauduin.

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

Tribunal de première instance d'Arlon.
Président : M. Pasquet.
Vice-président : M. Berger.

Juges : MM. Tschoffen, A. Résibois, Kahn et J. Wolff.
Suppléants : MM. Denies et Godchaux.
Procureur du roi : M. Watlet.
Substituts : MM. J. Molitor et J. Putzeys.
Greffier : M. J. Koch.

Tribunal de première instance de Neufchâteau.

Président : M. J. Santkin.
Juges : MM. Thonon, juge d'instruction ; J. Ch. Leblanc et G. Herman.
Juges suppléants : MM. N. Mottet et Poncelet.
Procureur du roi : M. A. Ruth.
Substitut : M. Warzé, avocat à Huy.
Greffier : M. H. J. Otte.

Tribunal de première instance de Marche.

Président : M. Mersch.
Juges : MM. J. B. Geubel, juge d'instruction ; Q. Collinet.
Juge suppléant : M. Crahay.
Procureur du roi : M. R. Bonjean.
Greffier : M. F. Botte.

Tribunal de première instance de St. Hubert.

Président : M. Loiselier.
Juges : MM. Remacle, juge d'instruction ; G. Delabarre.
Juge suppléant : M. Donnies.
Substitut du procureur du roi : M. A. L. de Robaulx.
Greffier : M. Ancelon.

Tribunal de première instance de Diekirch.

Président : M. Reuter.
Juges : MM. Baklesse, juge d'instruction et A. Remacle.
Procureur du roi : M. Didier.
Greffier : M. Ch. Deloos.

PROVINCE DU HAINAUT.

Tribunal de première instance de Mons.

Président : M. J. F. Gendebien père.
Vice-président : M. M. Gigault.
Juges : MM. E. Laisné, juge d'instruction ; H. Fonson, P. Petit, Ch. J. Petit, A. Corbisier, Ch. Mesine, Hypolyte A. Gérard.
Juges suppléants : MM. C. Wyns, T. Hannuys, A. de Marbaix, F. de Harvent.
Procureur du roi : M. A. Harmigny.
Substituts : MM. Corbisier, L. Willaumé.
Greffier : M. L. F. Mercx.

Tribunal de première instance de Tournay.

Président : M. F. Dubus, membre de la chambre des représentants.
Juges : MM. E. J. de Renne, juge d'instruction, E. Broquet, A. Hubert, avocat.
Juges suppléants : MM. J. B. Thieffry, Savart, de Rasse.
Procureur du roi : M. F. Cuvelier.
Substitut : M. A. Goblet.
Greffier : M. L. Bredart.

Tribunal de première instance de Charleroi.

Président : M. G. Levieux.
Juges : MM. Ch. Gobart, C. P. Olivier, A. P. Polchet, juge d'instruction.
Juges suppléants : MM. Biourge, Mailly, Pirmez.
Procureur du roi : M. Bernard-Lion.
Substituts : M. Tarte, substitut à Neufchâteau.
Greffier : M. Considerant.

PROVINCE D'ANVERS.

Tribunal de première instance d'Anvers.

Président : M. A. Liedts.
Vice-président : M. J. Verbaere.
Juges : MM. M. Villers, H. Collins, L. N. Hermans, P. A. Timmermans, L. Saunier, Ch. L. Geudens, juge d'instruction, L. Delwaert, E. Arbeltier.
Juges suppléants : MM. Conrard, P. Jacobs, F. Vanpelt, G. Oostendorp.
Procureur du roi : M. Vandenhoynde.
Substituts : MM. N. Verheyen, J. van Cutsem.
Greffier : M. A. Vannaert.

Tribunal de première instance de Malines.

Président : M. J. H. Dellafaille.
Juges : MM. J. A. Dierxsens, L. Duvivier, F. de Fierlant, juge d'instruction.
Juges suppléants : MM. J. A. Vandenbosch, P. de Paux, P. F. Opdebeck.
Procureur du roi : M. F. J. Vervloet.
Substitut : M. J. A. H. Hullet.
Greffier : M. J. Tombeur.

Tribunal de première instance de Turnhout.

Président : M. G. Versteylem.
Juges : MM. Vandenhove, juge d'instruction ; L. Boone.
Juge suppléant : M. N. Schouterden.
Procureur du roi : M. L. H. Ooms.
Substitut : M. F. de Brée.
Greffier : P. J. Wuyts.

PROVINCE DE LA FLANDRE ORIENTALE.

Tribunal de première instance de Gand.

Président : M. Vandeveld.
Vice-président : M. A. Morel.
Juges : MM. J. B. G. Canberlin, E. Spanove, Ch. Steur, juge d'instruction ; J. L. Lebroqui, A. Ch. Joos, juge d'instruction ; B. Blomme ; J. Fiers.
Juges suppléants : F. J. de Buck, juge sup. act. ; Constantin Wanaar, L. G. Van den Bruggen, avoc ; J. Haeck van Bosterhout, avocat.

Procureur du roi : M. Delehaye, membre de la chambre des représentants.
Substituts : V. Dupret, actuel substitut du procureur du roi à Louvain ; D. Lejeune doct. en droit, comm. de district à Eccloo.
Greffier : J. B. Van Maelsaeker, greff. act.

Tribunal de première instance de Termonde.

Président : M. Ch. Desmet, président actuel.
Juges : MM. Pacifique Bemelmans, juge d'instruction ; J. Dewitte, juge actuel ; Constantin Dommer.
Juges suppléants : P. Blommé, L. Minlart, juges suppléants actuel.
Procureur du roi : M. J. Jos. Delcourt, actuellement procureur du roi.
Substitut : M. J. H. Mulkens, substitut actuel.
Greffier : M. J. B. L. M. Lennekens.

Tribunal de première instance d'Audenarde.

Président : M. J. J. Thienpont, président actuel.
Juges : MM. Beckman, L. Frédéricq, juge d'instruction, et A. Vandewalle.
Juges suppléants : MM. E. J. C. Liefmans, J. B. Giet, juges suppléants actuels, C. G. Raepsaet, avocat.
Procureur du roi : M. N. J. M. de Villegas, subst. actuel.
Substitut : M. Vermeylen fils, avocat à Malines.
Greffier : M. A. F. Grau, greffier actuel.

PROVINCE DE LA FLANDRE OCCIDENTALE.

Tribunal de première instance de Bruges.

Président : M. Ch. Coppieters, membre de la chambre des représentants.
Vice-président : M. C. Van Severen, vice-président actuel.
Juges : MM. J. B. Jooris, Ch. Sancy, juge d'instruction ; Ch. F. Van Caloen, A. Van de Walle, Ch. J. de Roo, juges actuels, P. L. Bauwens, avocat, C. de Ritter, docteur en droit et avocat à Bruges.
Juges suppléants : MM. J. T. Vandewalle, Vermeulen, C. N. Denet, E. J. A. Defoor, avocat.
Procureur du roi : M. J. H. Mertens.
Substituts : MM. J. J. Verplancke et J. J. C. Willhardt.
Greffier : M. Debusscher.

Tribunal de première instance d'Ypres.

Président : M. P. D. Biebuyck.
Juge d'instruction : M. F. J. Decodt.
Juges : MM. E. C. J. Deghens, J. Beke.
Juges suppléants : MM. Léon Mülle, P. L. F. Boedt, Jacq. Fr. Vandaele.
Procureur du roi : M. Ch. J. F. de Patin.
Substitut : M. H. Aug. Taek.
Greffier : M. Ferd. Van den Bogaerde.

Tribunal de première instance de Furnes.

Président : M. J. F. Despot.
Juges : M. A. L. P. Borry, juge d'instruction ; A. J. Deman.
Juges suppléants : M. P. A. van Braeckel, Jos. Decae.
Procureur du roi : M. J. F. Vermeesch.
Substitut : M. Aug. Delattre.
Greffier : M. J. C. Ryckman.

Tribunal de première instance de Courtray.

Président : M. J. C. Sprydt.
Juges : MM. J. Rosseuw, juge d'instruction ; A. Landas, Ch. Berchmans.
Juges suppléants : MM. V. E. Dobbelaere, A. Biebuyck, A. de Brabandere.
Procureur du roi : M. P. Waefelaer.
Substitut : M. Vercauteren.
Greffier : M. Depoorter.

Sont admis à faire valoir leurs droits à la retraite :

MM. Becke, J. B. Willems, Delacoste, conseillers à Bruxelles ; Vanderveken, président à Louvain ; Pariot, greffier à Mons ; Morel, juge à Tournay ; Paret, juge à Gand ; Lennekens, greffier à Termonde ; Bogaert, juge à Bruges ; Heydrick, président à Ypres ; de Simpel, juge à Ypres ; Carlier, vice-président à Liège ; Delacourt, juge à Hasselt ; Tassin, juge à Dinant ; Donckier, greffier à Huy.

Bruxelles, le 5 octobre. — Il est arrivé ce matin, au ministère de la guerre, des dépêches venant du quartier-général français. Une partie de ces dépêches a été de suite transmise au général Goblet.

— M. de Laneuville, intendant-général de l'armée du Nord, est parti ce soir, à 4 heures, pour Valenciennes, avec des dépêches.

— M. Raikem, ministre de la justice, est parti ce matin pour Ciney.

— Une lettre, adressée au *Journal d'Anvers*, nous apprend qu'un jeune homme de Tamise, nommé Charles Muys, qui servait par suite d'engagement volontaire dans le 9^e régiment de ligne, ayant été contre son gré incorporé au 1^{er} régiment de cuisassiers, et son père ayant vainement réclamé contre cette illégalité au ministère de la guerre, le soldat s'adressa directement au roi qui aussitôt ordonna sa réintégration sur les rôles du 9^e de ligne, et lui accorda en sus dix florins à titre d'indemnité.

LIÈGE, LE 6 OCTOBRE.

On écrit d'Anvers, le 5 octobre :

« Il est entré aujourd'hui dans nos bassins cinq bateaux chargés de charbon, venant directement de Charleroi par le nouveau canal.

» Douze allèges chargées de vivres sont arrivées hier à la Citadelle et à la Tête-de-Flandres. »

— Les nominations de l'ordre judiciaire vont donner lieu à un grand nombre de réélections à la chambre des représentants. Voici les noms de quelques-uns des membres sortants : MM. de Gerlache, Van Meenen, de Sauvage, Bourgeois, Destouvelles, Leclerg, Lefebvre, Serruys, Taintenier, Gendebien, A. de Robaulx, Héhas d'Huddegheem, de Witte, Lebègue, Dobus, Delehaye, Coppieters-Stockhove, Ernst, Berger, J. Lebeau, etc.

— Avant-hier, Dieudonné Habay, âgé de 22 ans, né à Jalhay, domicilié à Welkenraedt, accusé du vol commis dans la nuit du 1^{er} au 2 juillet dernier à l'aide d'effraction et d'escalade dans l'église de St. Remacle-au-Pont, a été condamné par la cour d'assises à vingt années de travaux forcés et à l'attribution publique.

— On écrit de Nieuport, le 3 octobre :

« Hier soir sont débarqués en ce port MM. le comte de Ficquelmont, capitaine d'artillerie, d'Esseuloffel, premier lieutenant d'infanterie et Adolphe Labure, deuxième lieutenant de hussards, tous trois belges, venant de Batavia, qu'ils ont quitté le 28 avril dernier. Ces officiers annoncent que tous les belges, qui se trouvent aux Indes Orientales, désirent ardemment de revenir dans leur patrie, quoiqu'ils soient privés de toutes nouvelles, que toutes les lettres soient interceptées et qu'on leur fasse accroire que la Belgique ne pouvait maintenir son indépendance, elle sera forcée par toutes les puissances de l'Europe, de subir de nouveau le joug du roi Guillaume. »

— Nous appelons l'attention de nos lecteurs sur les nouvelles de la Hollande.

On lit dans le *Lynx* : « On nous informe que le général Goethals se refuse à remettre son commandement au général Harel, qui arrive pour le remplacer. »

Nous ignorons ce qui en est de la nouvelle de *Lynx* ; mais si le gouvernement a réellement décidé le changement annoncé, il est difficile de croire que l'administration soit assez lâche pour souffrir un seul instant une résistance aussi scandaleuse, dans les circonstances actuelles, en présence de l'ennemi. Nous espérons que le *Moniteur* rompra la silence à ce sujet.

L'étendue de la liste des nominations dans l'ordre judiciaire, nous oblige de retarder l'insertion de plusieurs articles.

Un journal français évaluait hier à cent mille hommes les différents corps qui se trouvent en ce moment dans le nord de la France. En présence d'un rassemblement de troupes si considérable, on n'a remarqué aucun mouvement en Prusse. Voilà ce qu'on mande de Cologne sous la date du 5 octobre :

« Tout est à la paix chez nous : il y a peu de troupes ici, et, comme les manœuvres finies, les différents corps stationnés dans les provinces belges retournent dans l'intérieur de la Prusse. Ce que je vous annonce est certain ; mes informations puisées à bonne source, »

Une feuille orangiste demande qui ouvrirait les frontières à une armée française, dans le cas d'intervention ? Elle ajoute que le roi n'en a le droit qu'avec l'autorisation des chambres.

Cela est vrai, mais cette autorisation existe et fut accordée à la couronne, au commencement de la dernière session. Nous ne sommes point dans les partis de l'entrée d'une armée française dans le pays, nous ne faisons cette observation que pour appaiser les scrupules constitutionnels, de la feuille orangiste.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de Middelbourg, 1^{er} octobre : « L'ordre est arrivé hier ici de fortifier en plus la place de Flessingue et de diriger sur elle... »

point toutes les troupes disponibles. Le quartier-général du lieutenant-général de Kock a été transporté aujourd'hui à Breskens (Flandre zélandaise.)

—Des lettres adressées de Londres sous la date du 28 septembre à une respectable maison de commerce d'Amsterdam, et qui nous ont été communiquées, portent que le plénipotentiaire hollandais avait remis le 20 à la conférence, une note dans laquelle, suivant ce que d'autres nouvelles ont déjà annoncé, on insistait pour la continuation des négociations sur le pied des propositions hollandaises de juin et de juillet. La conférence a pris cette note en considération, et dans sa séance du 25 septembre elle a fait au plénipotentiaire hollandais les demandes suivantes :

1° Le plénipotentiaire des Pays-Bas est-il pourvu des instructions et des pouvoirs nécessaires pour conclure et signer avec le plénipotentiaire belge, sous la médiation de la conférence, un traité définitif ? 2° Le plénipotentiaire des Pays-Bas est-il prêt à conclure avec les cinq cours et la Belgique un traité contenant les 24 articles du 14 octobre 1831 ? 3° Le plénipotentiaire des Pays-Bas est-il autorisé à consentir aux dispositions territoriales telles qu'elles sont décrites dans les 24 articles du 14 octobre 1831 ? 4° Dans le traité que le plénipotentiaire des Pays-Bas serait prêt à conclure avec la Belgique consentirait-il au principe de la libre navigation de l'Escaut pour les navires de toutes les nations, de manière que ces navires ne fussent soumis à aucune charge, aucun contrôle, aucune visite de cargaisons, mais seulement à un droit de tonnage modéré (matig tonnegeld) sans distinction de pavillon. 5° Le plénipotentiaire des Pays-Bas serait-il prêt à assurer aux Belges dans le traité dont il s'agit la navigation sur les eaux intérieures entre l'Escaut et le Rhin moyennant un droit qui ne serait pas plus élevé que la taxe établie par les tarifs qui ont été adoptés de commun accord entre tous les riverains pour la navigation du Rhin, toujours en proportion des distances. 6° Le plénipotentiaire des Pays-Bas adoptera-t-il la rédaction du XII^e article des 24 articles du 14 octobre ; 7° si l'article XII^e des 24 articles vient à disparaître dans le traité entre la Hollande et la Belgique, quelle compensation offrira sur ce point à la Belgique le gouvernement néerlandais ? 8° Le gouvernement néerlandais adopte-t-il les articles XIII^e et XIV^e concernant la dette tels qu'ils existent dans les 24 articles à la réserve de quelques changements dans les dates rendues nécessaires aujourd'hui. 9° Si l'on procédait seulement à la liquidation du syndicat d'amortissement par forme de mesure d'ordre (pro forma) qu'elle serait alors l'indemnité que le plénipotentiaire hollandais est autorisé à proposer à la Belgique ; comme sa part dans le solde en sa faveur, que la liquidation, si elle avait lieu, pourrait déterminer ?

M. le baron van Zuylen a répondu à toutes ces demandes le lendemain 27. Mais on ne sait rien de certain touchant le contenu de ses réponses. Il est très-probable que la plupart des réponses auront été faites dans le sens des négociations précédentes et telles qu'elles puissent se trouver en harmonie avec les dernières propositions du gouvernement néerlandais. Nous espérons pouvoir en dire bientôt quelque chose de plus positif à nos lecteurs.

(Handelsblad d'Amsterdam.)
Le Serment ou les faux Monoyeurs, opéra en 3 actes, paroles de Scribe, musique d'Auber a réussi à l'académie royale de musique, dit un journal de Paris, est un opéra de petite dimension et d'un genre secondaire, tel qu'il en fallait un, à l'époque de Robert-le-Diable et de la Tentation ; son succès a été complet et sera fructueux pour l'Académie-Royale dont M. Auber, comme on voit, ne se ralentit pas. La musique est digne d'éloges. Tout n'y est pas absolument neuf et original, mais là même où il a été économisé d'idées, on remarque une adresse de faire un arrangement soigneux et habile, qui révèle toujours le grand maître.

CHOLERA. — Bruxelles. — Du 4 octobre, à 9 heures du matin, au 5 octobre, à la même heure, 8 nouveaux cas, 4 décès.
— Du 4 au 5 octobre, 3 nouveaux cas, 4 décès.
— Il y a eu, à Aix-la-Chapelle, du 30 septembre au 4 octobre, 7 nouveaux cas de choléra, 4 décès et 1 guéri.
— Le choléra n'avait pas encore paru à Borcette le premier octobre, mais depuis trois mois, 1005 personnes y ont été atteintes de fièvres intermittentes, nerveuse et putride.

Par suite de cette circonstance, la mortalité a été extraordinaire, et s'est élevée au nombre de 68 ; 25 personnes ont succombé aux maladies susmentionnées, et 173 restent en traitement

TAXE DU PAIN A LIEGE du 6 octobre.

Pain de seigle, 14 1/2 c.
Pain moitié seigle et moitié froment, 20 1/2 c.
Pain de ménage, 27 c. au lieu de 27 1/2 cents.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Dimanche, 7 octobre, 3^e représentation de l'abonnement, le *Maçon*, opéra en trois actes.
On commencera à 6 heures précises par *l'Espionne Russe*, audeville en trois actes, avec un nouveau décor.

Lundi RELACHE pour les répétitions de *Robert le Diable*, de Meyerbeer, qui sera représenté très incessamment.
En attendant les représentations de M. Henri Monnier, artiste comique.

Sommaire des articles du dernier n^o du *Méphisophélès*. — Chronique théâtre. — Grand Théâtre. — Henri Monnier. — Le Journal du Commerce d'Anvers et l'Emancipation. — Les concours et le jury. — La guerre. — De la politique de nos hommes d'état. — M. Poschet charivarisé. — Boutades. — Librairie.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Dimanche 7 octobre, BAL au *Petit-sans-Soucy* sur Avroy. Chez le même il y a un Quartier à Louer. 548

Dimanche 7 courant, à l'occasion de la RÉCEPTION du DRAPEAU D'HONNEUR décerné à la commune de Herstal. Il y aura BAL chez DOFFLEIN-GRISARD, à la Grande-Salle, au Moulin, dans la Petite Voie, à Herstal. 556

SOCIÉTÉ D'HARMONIE. — CLOTURE.

Dimanche, 7 octobre, HARMONIE. On commencera à quatre heures.
Par la commission,
Le secrétaire, J. J. COLLETTE. 558

ECOLE DE DANSE,

Tenue par M. SEIGNE et sa famille, rue devant la Magdalaine, n^o 105, à Liège, indépendamment des leçons particulières qui ont lieu journellement, les élèves ont la faculté de mettre en pratique tout ce qui se danse aux redoutes, et d'apprendre à se présenter convenablement dans la bonne société.

Les personnes qui peuvent avoir des intérêts à régler avec les héritiers de feu Madame COULON, soit de son chef, de celui de la dame veuve COULON, ou de Marie Thérèse PIRET, sont priées de vouloir bien s'adresser de suite à la maison mortuaire, rue derrière la Magdalaine, n^o 142, à Liège. 521

DD VRANCKEN, professeur d'arithmétique et de tenue des livres, rue Souverain-Pont, n^o 596, donne LEÇON chez lui dès 8 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir.
A Vendre au même n^o, Tables à chocolat avec rouleaux.

AVIS AUX HERNIEUX.

W. DE MOLL breveté pour de nouveaux BANDAGES HERNIAIRES perfectionnés, tient aussi un assortiment d'instruments de gomme élastique, rue de l'Université, n^o 727, à Liège. 54

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville

HUITRES anglaises, 4^e qualité, chez ANDRIEN fils, rue Souverain-Pont, au petit Pavillon Anglais, n^o 320. 539

J. F. FALIZE, fabricant de Papiers peints, place de l'Université, n^o 181, a une quantité de jolis PAPIERS nouveaux d'une qualité supérieure qu'il VEND aux prix de 75 centimes et au dessus. 65

VENTE D'UNE MAISON DE COMMERCE.

Le 23 octobre courant, à 10 heures, il sera VENDU aux enchères, par le ministère de M^e DUSART, notaire, en son étude, rue Féronstrée, une MAISON, située à Liège, Outre-Meuse, rue Chaussée-des-Prés, n^o 1308.
S'adresser pour connaître les conditions à M. Picard, négociant, rue de la régence ou audit notaire dépositaire des titres de propriété.

Jeudi, 25 octobre, 2 heures de relevée, pardevant M. le juge de paix des quartiers du Nord et de l'Est de la ville de Liège, en son bureau, rue Neuve, il sera procédé par le ministère de M^e RENOUZ, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères :

- 1° De six ACTIONS dans la bouillière du Valbenoit.
- 2° De dix ACTIONS dans la bouillière de la Hufnal, à Herstal.
- 3° D'une RENTE annuelle et perpétuelle de 5 fls. 98 c., due par les enfans Ernous, de Hermalle-sous-Argenteau. S'adresser pour connaître les conditions de cette vente à M^e RENOUZ, notaire, rue d'Amay, n^o 653. 564

MESSAGERIES DE LA BELGIQUE.



Les entrepreneurs JACQUES VALKE et C^o, ont l'honneur d'informer MM. les voyageurs et le commerce, qu'ils feront partir à dater du 8 septembre, de leur

bureau AU GRAND RESTAURANT PLACE DE LA COMEDIE, et ce journellement à 6 heures du soir, une Voiture aussi commode qu'élégante (lesquelles par leur construction peuvent être considérées comme inversable) qui fera le trajet entre LIEGE et OSTENDE, en 24 heures et vice-versa, passant par

OREYE, SAINT-TROND, TIRLEMONT, LOUVAIN, BRUXELLES, ALOST, GAND et BRUGES, correspondant avec TOURNAY, COURTRAY et les bateaux à vapeur de L'ANGLETERRE.

Baisse de Prix.

De Liège pour Oreye. . . 75	De Liège pour Alost. . . 4 25
Id. St. Trond. . . 4 50	Id. Gand. . . 5 00
Id. Tirlemont. . . 2 25	Id. Ecloo. . . 6 00
Id. Louvain. . . 3 00	Id. Bruges. . . 6 75
Id. Bruxelles. . . 3 50	Id. Ostende. . . 7 50

La célérité que mettront les entrepreneurs dans la marche, du service et les soins qu'ils donneront aux marchandises et objets qu'on voudra bien leur confier, leur font espérer de mériter la bienveillance du public. 528

VENTE DE MEUBLES.

Mercredi prochain, à la salle de François THONNARD, cour des hospices, on y VENDRA une forte quantité de MEUBLES, etc., etc. 666

A VENDRE ou à LOUER, à des conditions avantageuses, une belle MAISON, située au quai d'Avroy, n^o 804, avec remise, écurie, et un grand jardin bien arboré.
S'adresser à M. MUSCH, rue sur Meuse, n^o 374, à Liège.

On désire ACHETER, en Rente Viagère, un BIEN rural ou MAISON en ville, d'une valeur de 10 à 15,000 francs.
S'adresser, n^o 72, rue derrière le Palais, à Liège. 554

Une bonne CUISINIÈRE, demeurant rue des Carmes, n^o 300, donne à MANGER à demi et table entière. 272

Samedi 27 octobre 1832, aux deux heures de l'après-midi, les héritiers de défunt M. Gilles Joseph MOREAU, rentier, feront exposer en VENTE pardevant M. le juge de paix du canton de Herve, en son bureau, place du Peron à Herve, par le ministère de M^e DEMONCEAU, notaire à Herve, à ce commis, par le tribunal civil de Verviers, une belle FERME, située sur les communes de Mortier et Trembleur, composée de bâtiments d'habitation et d'exploitation, jardin légumier, verger, prairies et terre d'une contenance de 5 bonniers 40 perches 50 aunes, fonds de première classe. S'adresser audit notaire en Potière, à Herve, n^o 148. 547

VENTE D'IMMEUBLES.

Le mardi 30 octobre 1832, à 2 heures, en l'étude et par le ministère de M^e GILON, notaire à Seraing, à ce délégué, et pardevant M. le juge de paix du canton de ce nom, les enfans de feu F. Charlier, en son vivant, maître maçon à Seraing, feront vendre aux enchères, dûment autorisés à cet effet, les immeubles suivants, savoir :

Une belle et solide maison couverte en ardoises, avec bâtiments, écurie, fournil, jardin et dépendances, située à Seraing, tenant du midi au grand route, et du nord au Hallage de la Meuse.

Et une autre maison bâtie à neuf, consistant en deux pièces au rez de chaussée, trois au premier, greniers et caves, avec cour, fournil, jardin et dépendances, tenant du nord au grand route.

L'une et l'autre sont très-propres à un commerce quelconque.
S'adresser pour autres renseignements en l'étude dudit notaire.

On demande une SERVANTE en Souverain-Pont, n^o 321.

Lundi prochain, 8 courant, il sera VENDU, à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, deux couples de bon harnais, des bacs de boutiques à glaces, un bureau, une cuisinière, plusieurs tableaux avec cadres anciens, huit balles de houblon, etc. Argent comptant.
Chez la même un superbe Quartier garni ou non à Louer.

PROVINCE DE LIEGE.

Travaux à faire aux bâtiments des Archives.

Le 12 du mois prochain, à onze heures du matin, à l'hôtel du gouvernement à Liège, il sera procédé pardevant M. le gouverneur de cette province, ou son délégué, assisté de M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées, à l'adjudication publique par soumission et aux enchères des ouvrages à exécuter aux locaux des archives au palais de justice à Liège.

Le devis d'après lequel il sera procédé à cette adjudication est déposé à l'hôtel du gouvernement 4^e division, et aux bureaux de M. l'ingénieur en chef, où l'on pourra en prendre lecture et obtenir les renseignements nécessaires. Liège, le 28 septembre 1832.

Une DEMOISELLE de bonne famille, d'un âge mûr, connaissant très-bien la lingerie, désire se placer comme Femme de chambre, préférablement hors ville. S'adresser faubourg Ste-Marguerite, n^o 55. 636



AU LION

BELGIQUE

MAGASIN A PRIX FIXE

En gros et en détail, tenu par COUPRY, établi momentanément chez M. CLUCK, hôtel d'Angleterre, près de la Comédie, à Liège.

Grand assortiment de quincaillerie fine, parfumerie, mercerie, tabletterie, bimbeloterie, bijouterie fine et fausse, fournitures de bureaux, comptoirs et sucriers en cristal; portefeuilles et notes en tous genres; boucles de ceintures, d'objets de fantaisie pour parure.

Prix courant de quelques articles :

Épingles, bagues, clefs de montre et boutons en or, la pièce au choix pour 2 fls. 36 c., boîtes de vieilluses, 365 mèches, pour 20 cents; crayons fins, 12 douzaines, pour 2 fls.; cire fine à cacheter, le demi kilogramme, 4 fl.; pains à cacheter, le demi kilogramme, 4 fl.; mèches de quinquets, 12 douzaines, pour 75 c.; la demi bouteille eau de vie de Lavande, pour 60 c.; bon savon de Windsor, 12 tablettes, pour 70 c., belles tabatières au choix, la pièce, 70 cents.

Tous les articles ci-après, provenant d'achats d'occasion, sont cotés au prix de fabrique :

Cabarets; pendules et montres; peignes à chignon ordinaire et de fantaisie; bretelles et jarretières élastiques; gants de première qualité et de couleurs des plus à la mode; réchauds, flambeaux et autres articles en plaque argent; couteaux de table et mouchettes; eau de Cologne et autre parfumerie.

A LOUER présentement ou pour la Noël prochain, une belle et grande MAISON, restaurée à neuf, située à Liège, derrière le Palais, n° 51, consistant en quatre pièces au rez de chaussée, six au premier étage, cinq au second, beaux greniers; six belles caves, deux pompes, etc.

Cette maison, par sa situation, convient à un négociant en gros, un rentier et plus particulièrement à un magistrat de l'ordre judiciaire. S'adresser à M. DELVAUX, notaire, rue Vinave-d'Ile, n° 41.

APPARTEMENT garni à LOUER, rue de l'Université, n° 728. 534

A VENDRE une MAISON sise à Liège, vis-à-vis les Écoliers, n° 59. S'adresser au notaire PAQUE.

A VENDRE des ACTIONS de la société de la route de la Vestre. S'adresser rue Hors-Château, n° 222. 540

Mercredi dix octobre 1832, neuf heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers Sud-Ouest de la ville de Liège, par le ministère de M. LIBENS, notaire à ce commis, en son étude, place Saint-Pierre, à Liège, à la VENTE définitive, aux enchères publiques par licitation :

1° D'une ferme, située dans la commune d'Embourg, canton de Fléron, consistant en un corps de ferme, bâti à neuf, vergers, prés et terres arables, contenant neuf bonniers métriques quatre vingt deux perches, exploitée par Deflandre.

2° D'une ferme, située en Henne, commune de Vaux-sous-Chevremont, même canton de Fléron, consistant en un corps de ferme, vergers et terres arables, aboutissant à la route de Chaudfontaine et à mi-chemin de Liège audit Chaudfontaine, contenant environ six bonniers métriques trente perches douze aunes, exploitée par Hertay.

3° De six bonniers métriques quatre vingt quatorze perches environ de terre arable et prés, situés en lieu dit Bechuron, dans ladite commune de Chénée, aboutissant à la rivière de Vestre et sur le chemin de Chevremont, le tout formant un seul gazon, exploités par Deflandre et autres. La situation est très agréable et propre à y bâtir une maison de campagne.

4° D'un enclos dit la Terrasse, situé audit Chénée, contenant cinquante quatre perches, exploitée par Debruges.

5° D'un bois nommé Litai et d'une pièce de terre de pâture contigue, contenant deux bonniers métriques vingt cinq perches, situés en ladite commune de Vaux-sous-Chevremont, exploités par Barbier.

Tous les biens ci-dessus seront exposés en détail et en masse. Il y a sûreté et grande facilité pour le paiement.

S'adresser pour le cahier des charges et conditions audit M. LIBENS, notaire. 538

A LOUER présentement au commencement du quai d'Avroy, à un ménage de 2 ou 3 personnes, un très-joli QUARTIER composé de 4 pièces au premier y compris un beau salon, 2 chambres, une mansarde, grenier, une cuisine, lavoir, une cave et la jouissance d'un grand jardin. S'adresser au n° 585, quai d'Avroy. 464

Il sera procédé, le 40 de ce mois, à onze heures du matin, par devant M. le directeur de l'arsenal à Anvers, à L'ADJUDICATION de la FOURNITURE de 2,500 hectolitres de charbons de forges.

Il pourra être pris communication à la 2e division des bureaux de l'administration provinciale, du cahier des charges et conditions auxquelles cette adjudication aura lieu. Liège, le 3 octobre 1832.

PAR CESSATION DE COMMERCE.

Assortiment de librairie et fournitures de bureau au-dessous du prix de facture, pied du Pont-d'Ile, n° 760. 537

MM. les huissiers de l'arrondissement de Liège, sont invités à se rendre au local de la chambre de discipline, sise au palais à Liège, le dimanche quatorze octobre 1832, 10 heures du matin, à l'effet de procéder au renouvellement de ladite chambre.

Par le syndic, le secrétaire, ENGLEBERT H. 525

A VENDRE définitivement aux enchères le jeudi 11 octobre courant à 10 heures du matin, en l'hôtel d'Autriche à Herve, la FERME dite Château des Couves, près de Clermont, et de la chaussée de Battice, consistant en une maison, les bâtiments d'exploitation et dépendances, avec 1251 perches 7 aunes en jardin, vergers et prairies contigus de la première classe (14 bon. 7 v. g. 4 p.) sous les clauses à voir en l'étude du notaire DE BEEVE, rue Sœurs de Hasques, n° 281, à Liège.

A VENDRE aux enchères publiques, en l'étude du notaire DE BEEVE, le vendredi 12 octobre 1832, à 3 heures du soir : 1° Une belle et grande MAISON, cotée n° 296, rue devant les Carnes, avec cour et verger; 2° Une petite MAISON cotée n° 759, rue St-Adalbert, à Liège. Sous les clauses à voir chez ledit notaire, n° 281, rue Sœurs de Hasques.

CONTINUATION de la VENTE des Poêles, Garnitures, Ornaments, Outils, etc., de feu L. WERA, à la maison occupée par le sieur Tilkin, coin de la rue Sœurs de Hasque, n° 285, entre autres un beau poêle de salon à deux colonnes cannelées, lundi 8 du présent mois, à deux heures. 532

VENTE par licitation pour sortir de l'indivision.

Le 25 octobre 1832, à 9 heures du matin, il sera procédé pardevant M. le juge de paix des quartiers du sud, ouest de la ville de Liège, en son bureau rue Saint-Jean-Isle, par le ministère de M. LIBENS, notaire à la VENTE aux enchères publiques.

1° D'une belle et bonne PROPRIÉTÉ, consistant en une maison de campagne, souterrain, étang, plusieurs belles pièces au rez-de-chaussée et au premier étage, jardin clos de murs, rempli d'arbres à fruits de toutes espèces, habitation de fermiers portant le n° 921, avec un bonnier 93 perches 84 aunes de jardin, prairie, terre, cottillage et houblonnière; le tout formant un ensemble, situé à Liège, rue Grand-Jonckeu.

2° D'une MAISON de Commerce, portant l'enseigne de la Clef d'or et le numéro 64, située à Liège, rue sous la Petite Tour.

3° La moitié au total d'une RENTE de 30 florins 78 cents des Pays-Bas (65 francs 15 centimes), due par Dieudonné Joseph Coune, de Liège.

S'adresser pour prendre communication du cahier des charges à Monsieur le juge de paix susdit, ou audit notaire LIBENS.

VENTE D'UN BIEN PATRIMONIAL.

Le lundi vingt-deux octobre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M. MOXHON, notaire à Liège, en son étude place St. Barthelemy, à la VENTE aux enchères d'un bien patrimonial, composé d'une maison de campagne très agréablement située, avec 11 bonniers 44 verges de jardin, terres et prairies, dont cinq bonniers 10 verges, d'un seul gazon, sont attachés à l'habitation. Le tout en la commune de Horion-Hozémont.

Cette propriété sera vendue en détail et en 10 lots. S'adresser audit notaire pour connaître les clauses et conditions.

VENTE D'IMMEUBLES pour sortir de l'indivision.

Jeudi, 18 octobre 1832, aux deux heures de l'après midi, il sera procédé par le ministère de M. Louis LAMBINON, notaire à Liège, en la demeure de l'ancien notaire LAMBINON, sise au Beau Mur, commune de Grivegnée, à la vente aux enchères publiques des immeubles appartenant à la succession de M. Francois Defays, en son vivant, marchand brasseur et propriétaire à Chénée.

1er lot. — Une belle maison, n° 55, bâtiments, brasserie bâtie à neuf, avec ses attiraux, ustensiles et tonneaux en bon état, écurie, étable, four, fournil, belles caves, grande cour et dépendances, situés à Chénée.

2e lot. — Un bonnier 47 perches 33 aunes de terre arable, située dans la campagne devant Belleflamme, commune de Grivegnée.

3e lot. — 42 perches 50 aunes de terre arable, sise en la même campagne devant Belleflamme.

4e lot. — 65 perches 39 aunes de prairie bien arborée, située au chemin de Breux, à Chénée.

5e lot. — 50 perches 39 aunes de pré, situé en Lhonneux, à Chénée.

6e lot. — 13 perches 25 aunes de prairie, sise aux Vieilles Voies, à Chénée.

7e lot. — 39 perches 23 aunes de terre arable, situé dans les Bedennes, à Chénée.

8e lot. — 95 perches 90 1/2 aunes de terre arable, sise en Lhonneux, à Chénée.

9e lot. — 50 perches 42 aunes de terre labourable, située au Champs d'Al-Cour, à Chénée.

10e lot. — 13 perches 7 1/2 aunes de pré, sis en Bechuron, à Chénée.

11e et dernier lot. — Une grange, sise dans les Cours, à Chénée.

Le tout exploité par les enfants dudit feu Defays. S'adresser à la maison ci-dessus pour la visiter et au notaire LAMBINON, pour connaître les conditions de la vente et avoir inspection des titres de propriété. 555

Par disposition de M. le ministre directeur de la guerre, il sera VENDU mardi prochain, 9 octobre 1832, à 2 heures de relevée, un MAGASIN des VIVRES du fort de la Citadelle de Liège, et Par le ministère de M. LENOIR, notaire en ladite ville, 476 kilog. de LARD, faisant partie de l'approvisionnement de seige, par lot de 50 kilog., gent comptant, on pourra le voir le lundi 8 courant, de 8 heures du matin jusqu'à 12, les personnes qui voudront y assister devront être munies d'une carte d'entrée qu'on leur délivrera au bureau du colonel commandant la place, rue des Célestines, n° 673.

LOCATION AUX ENCHÈRES.

Le bureau central de bienfaisance de la ville de Liège, fera procéder au lieu de ses séances, maison des pauvres, rue Vinave-d'Ile, par le ministère de M. DUSART, notaire, à Liège, à la location aux enchères des BIENS détenus par les personnes ci-après: savoir :

Le 22 octobre 1832, à 9 heures,

Ceux détenus par Jean Nas Verjus, Charles Philippart, Jacques Paquay, Hadelin Defroidmont, de Haccourt, Jacques Poisquet et Pierre Boveroux, de Boirs, Jean Petitjean, de Slius, André Jos. Lechanteur, de Hermalle-sous-Argenteau, Nicolas Haremme, de Paifve, Gerard Bodson, de Houtain-St-Siméon, et Jean Watrin d'Xhendremael.

Le 25 octobre 1832, à la même heure,

Ceux détenus par M. d'Ans, de Fozz, Ant. Gilles Street, de Jenefte, Arnold Lavigne et Marnesse, de Grand Az, Moreau, de St. Georges, Thibeau, de Lens-sur-Geer, V. Dethier, de Limont, Martin Dojoye et Vrancken de Moualle, Jean Joseph Doyen, de Noville, V. Recam et Jean Francois Boux, de Waremme, Lejeune de Hartenge; V. Toppe, de Villers l'Évêque, Michel Francois Fisenne, de Flémalle-Haute et Mathieu Humblet de Villers-le Bouillet.

Et le 29 octobre 1832, aussi à la même heure,

Ceux détenus par Arnold Deploige d'Heure-le-Tiche, Jean Dieu, de Hoppmael, Arnold Smeysters et Gaspar Tassin, de Frères, Henri Lacroix de Wonck, Wathar et Jabon de Ste-Walburge, Dehousse, au Thier à Liège, Laurent Stas à Bichelle; une maison cotée 450, faubourg St. Léonard et une sise rue des Écoliers, cotée 62.

S'adresser audit notaire, rue Féronstrée, n° 569, à Liège.

COMMERCE.

Bourse de Vienne du 25 sept. — Métalliques, 87 7/8. — Actions de la banque 1145 1/2

Bourse de Paris, du 3 oct. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 95 fr. 50 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 68 fr. 00 c. — Actions de la banque, 1660 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 84 fr. 60 c. — Emprunt romain d'Espagne 1830, 78 0/0. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 81 0/0. — Emprunt Belge 77 7/8.

Bourse d'Amsterdam, du 4 oct. — Dette active, 22 7/16 0000; idem différée 00/00. — Bill. de change 00 00 00. — Syndicat d'amor. 71 1/2 0/0 0, idem 3 1/2 0/0, 56 5/8 0/0 0. — Rente remb. 2 1/2, 00. — Act. Société de comm. 00 00 0/0. — Rts. Hope et C. 96 3/8 à 98 0/0; idem ins. gr. li. 00 00 0/0. — idem C. Ham., 00; idem em. à L. 00 0/0 0/0. — Dan. à L. 00 0/0 0. — Ben. franc 0 1/2. 68 1/2 0/0 0. — Métall. 85 1/2 0/0. — Naples Falc. 75 0/0; idem à Lond., 00. — Perp. à Amst. 45 3/4 0/0 0. — A. R. 4e levée, 000. — Rente perp. 00 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 00 0/0. — Grec 2e levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 0/0 0/0.

Bourse d'Anvers au 5 octobre.

Table with 4 columns: Changes, a courts jours, à 2 mois, à 3 mois. Rows include Amsterdam, Londres, Paris, Francfort, Hanbourg.

Effets publics. — Métalliques, 88 5/8 00 0. — Lots nationaux 381 0/0 0. — Napolitains, 75 1/4 A 00/00. — Guelphes 78 1/2. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 0/0 0. — Idem Amsterdam, 49 48 7/8 0 A. — Anglo Belgois, 70 0/0 P. — Lots de Pologne 98 1/2 A. — Anglo Belgois, 50 0/0 0. — Emprunt romain, 78 1/4 A. — Emprunt belge de 12 millions 99 1/2 0. — idem de 10 mill., 99 3/4 0. — idem de 24 millions, 75 5/8.

Arrivage au port d'Anvers, du 5 octobre.

Le koff hanov. Gezina, cap. Bus, ven. de Cardiff, chargé de fer. Le schooner ang. Hope, cap. Peggie, venant de Londres, chargé de céréales. En vue deux navires de commerce un brick, et la goélette Buénos ayrienne Condor, cap. Payott, ven. de Buénos-Ayres, chargé de cuirs.

Bourse de Bruxelles, du 4 oct. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 99 3/4 P. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 75 1/2 P.